

Céline Bessière

Contribution pour les actes du colloque *Genre et Sciences* du Collège de France, sous la direction de Patrick Boucheron, Françoise Combes, François Héran et Vinciane Pirenne-Delforge.

18 octobre 2024.

## Le privé est économique. Cinquante ans d'études féministes sur la famille et les inégalités

Depuis les années 2010, il y a une attention renouvelée dans le débat politique et les sciences sociales pour les inégalités économiques. Cette attention est justifiée, puisque dans toutes les régions du monde, ces inégalités sont très importantes, qu'on les mesure en flux de revenus ou désormais aussi en patrimoine c'est-à-dire en stock d'actifs – qu'ils soient financiers, professionnels, fonciers ou immobiliers — détenus par un individu à un moment donné. Dans le monde, en 2021, les 10% de la population les plus riches détiennent plus de trois quarts du patrimoine global, tandis que la moitié la plus pauvre n'en détient que 2%<sup>1</sup>. En France, entre 1998 et 2021, le patrimoine brut moyen des 10% les plus pauvres a chuté de 54% en euros constants tandis que celui des 10% les plus riches a quasiment doublé<sup>2</sup>. Autrement dit, en France comme ailleurs dans le monde, les riches sont de plus en plus riches alors que les pauvres sont de plus en plus pauvres.

Or, il y a trois grandes manières d'accumuler du patrimoine : en héritant/le recevant d'autrui ; en épargnant ; ou encore via les rendements sur investissement des actifs hérités ou épargnés. La science économique a montré que la composante héritée du patrimoine des ménages en France (et plus largement en Europe et dans le monde) est en hausse constante depuis les années 1970, jusqu'à être aujourd'hui majoritaire<sup>3</sup>. Les travaux de Thomas Piketty et de ses co-auteurs donnent à voir une production familiale contemporaine des inégalités économiques qui rappelle le XIX<sup>ème</sup> siècle : certains groupes sociaux privilégiés s'accaparent les richesses et parviennent à les conserver et transmettre d'une génération à l'autre, tandis que d'autres en sont durablement privés.

Dans le même temps, les inégalités économiques femmes-hommes sont toujours d'actualité<sup>4</sup>. Les travaux de l'économiste étatsunienne, prix Nobel d'économie en 2023, Claudia Goldin, ont permis de saisir l'essence d'une époque au cours de laquelle l'écart entre l'emploi et le salaire des hommes et des femmes s'est progressivement réduit - en particulier dans les professions les plus prestigieuses - grâce au renforcement des droits des femmes sur le marché du travail salarié ainsi que des techniques et politiques publiques en matière de procréation. De façon optimiste, Goldin écrit que les pays riches sont à l'aube de ce qu'elle appelle le « dernier chapitre de la

---

<sup>1</sup> L. Chancel, T. Piketty, E. Saez, G. Zucman (coord.), *World Inequality Report 2022*, <https://wir2022.wid.world/>

<sup>2</sup> P. Cheloudko, A. Cheptitski, C. Hagège, O. Hubert, « En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier », *Les revenus et les patrimoines des ménages*, Insee Références, Edition 2024.

<sup>3</sup> T. Piketty, « On the long-run evolution of inheritance: France 1820-2050 », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 26, n°3, 2011, p. 1071-1131 ; F. Alvaredo, B. Garbinti et T. Piketty, « On the share of inheritance in aggregate wealth: Europe and USA, 1900-2010 », *Economica*, n° 84, 2017, p. 237-260 ; N. Frémeaux, *Les nouveaux héritiers*, Seuil, 2018, p. 16-24 pour une version vulgarisée.

<sup>4</sup> D. Meurs, « La révolution "tranquille" du genre dans l'analyse économique », *infra*

grande convergence des sexes »<sup>5</sup>. Ce résultat pourrait être atteint, selon elle, grâce à la combinaison de changements dans le monde du travail professionnel, de l'élimination des emplois « gourmands » (*greedy jobs*) exigeant d'être disponible le soir et le week-end et, à la maison, d'un partage plus équitable des tâches ménagères et du soin aux personnes entre les femmes et les hommes<sup>6</sup>.

Hélas, nous n'y sommes pas encore. Malgré cinquante ans de lois sur l'égalité salariale, malgré le fait que les filles sont de plus en plus diplômées et davantage que les garçons, on assiste à un ralentissement de la réduction des inégalités de revenus du travail entre les femmes et les hommes<sup>7</sup>. En 2022 en France, selon l'INSEE, dans le secteur privé, l'ensemble des femmes gagnent en moyenne 24% de moins que les hommes. Dit dans l'autre sens, de façon plus spectaculaire, les hommes gagnent 32% de plus que les femmes – tout dépend du point de référence que l'on se donne. Les femmes gagnent 15% de moins que les hommes à temps de travail rémunéré égal et 4% à poste équivalent, toutes choses égales par ailleurs.

Mais toutes choses ne sont précisément pas égales par ailleurs et notamment dans les rapports familiaux, en ce qui concerne la prise en charge du travail domestique. Selon les données de la dernière enquête *Emploi du temps* de l'INSEE, en 2010, en France, dans les couples avec enfants, les femmes travaillent en moyenne chaque semaine 54 heures, dont 34 heures de travail domestique non rémunéré et 20 heures d'activités professionnelles ; les hommes travaillent 51 heures, dont 18 heures d'activités domestiques gratuites et 33 heures d'activités professionnelles rémunérées<sup>8</sup>. Pour le dire autrement, 1/3 du temps de travail des femmes en couple avec enfants est rémunéré, contre 2/3 du temps de travail des hommes dans la même situation familiale. Les mères travaillent plus, mais gagnent moins. Elles perdent du revenu dès l'arrivée du premier enfant, subissant une pénalité parentale, qui au contraire n'affecte pas les pères<sup>9</sup>. La même année, les femmes en couple gagnaient en moyenne 42% de moins que leur conjoint (tandis que l'écart salarial entre les célibataires de sexe différent n'étaient que de 9%)<sup>10</sup>.

Il se passe donc quelque chose dans la famille, dans les rapports conjugaux et parentaux, qui résiste aux profondes transformations que l'institution familiale a connues dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, notamment la baisse de la nuptialité (60% des enfants naissent hors mariage en France aujourd'hui), la hausse des séparations conjugales et des divorces, ou encore l'augmentation des recompositions familiales. Les séparations conjugales constituent un moment de vérité : celui où les femmes elles-mêmes, mais aussi la société et les pouvoirs publics se rendent compte de l'appauvrissement des femmes qui s'est développé à bas bruit dans la conjugalité et éclate alors au grand jour. En 2010, en France, un an après un divorce ou une rupture de PACS, le niveau de vie des femmes baisse en moyenne de 35 % tandis que celui des hommes s'accroît de 24%. Ce considérable écart de niveau de vie est atténué mais pas annulé par les transferts privés (par exemple les pensions alimentaires) et publiques (par exemple la fiscalité et les allocations) pour limiter la baisse moyenne de niveau de vie à 14%

---

<sup>5</sup> C. Goldin, « A grand gender convergence: its last chapter », *American Economic Review*, vol. 104, no. 4, 2014, p. 1091-1119.

<sup>6</sup> C. Goldin, *Career & Family. Women's Century-Long Journey Towards Equity*, Princeton, Princeton University Press, 2021. Voir aussi E. Duflo, « La discrimination contre les femmes scientifiques. Une histoire (récente) inachevée », *infra*.

<sup>7</sup> E. Auriol, C. Landais, N. Roussille, « Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n°83, 2024.

<sup>8</sup> D. Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *INSEE Première*, n°1423, 2012.

<sup>9</sup> E. Auriol, C. Landais, N. Roussille, art. cit., p.7 ; D. Meurs, art. cit.

<sup>10</sup> T. Morin, « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *INSEE Première*, n°1492, 2014.

pour les femmes, et son accroissement à 3,5% pour les hommes<sup>11</sup>. La précarisation des familles monoparentales, qui sont à plus de 80% des mères qui élèvent seules leurs enfants suite à une séparation, naît de ces mécanismes incrustés dans la conjugalité et la parentalité<sup>12</sup>.

Malgré ces deux faits très importants de nos économies et sociétés contemporaines — le retour de l'héritage et le maintien d'inégalités économiques entre les femmes et les hommes du fait de l'inégale prise en charge du travail domestique et parental — l'essentiel de la production des sciences sociales sur les inégalités économiques porte sur le marché du travail (notamment sur la question des salaires) et les politiques publiques (d'éducation, de fiscalité, la redistribution de l'Etat social...). Très peu, trop peu sur les rapports familiaux et l'économie domestique. Le terme d'économie domestique lui-même paraît aujourd'hui un peu désuet.

Dans cette contribution, je souhaite remonter dans le temps<sup>13</sup>. Alors que l'économie domestique était un thème de recherche très important des études féministes dans les années 1970 et 1980, il s'est éclipsé pendant près de trente années, au profit d'une attention aux inégalités économiques issues du marché du travail salarié et de la redistribution publique. La production familiale des inégalités économiques n'a fait un retour en force que récemment, tant dans le monde académique que militant. J'emploie ici le terme d'études féministes à dessein. Je n'ai rien contre le terme d'études de genre, que j'emploie beaucoup par ailleurs dans mes cours et activités scientifiques. Mais en ce lieu hautement symbolique que constitue le Collège de France, en ce colloque de rentrée, dont nous avons toutes et tous conscience qu'il constitue un moment important de légitimation de l'objet genre pour les sciences et notamment pour les sciences sociales, je souhaite souligner ce que la recherche académique doit aux mouvements féministes, et vice-versa.

## 1970-1980 : le travail domestique est un travail gratuit

« Le privé est politique » ; « ils disent que c'est de l'amour, nous disons que c'est du travail non-payé » ; « le travail domestique est un travail gratuit » ; « un salaire contre le travail ménager » ; « ni potiche, ni bonniche » ; « la charge mentale » ; « l'échange économico-sexuel » ; le « sexage » ; « notre corps, nous-mêmes ». Pêle-mêle, ces slogans et concepts ont pour point commun d'avoir près d'un demi-siècle et d'émaner des pensées et mouvements féministes. Dans les années 1970, dans le sillage des luttes pour le droit à la contraception et l'avortement, toute une génération de chercheuses féministes en sciences sociales a décrit l'exploitation domestique du travail des femmes, aboutissant à une reconceptualisation du travail au-delà de la dichotomie entre travail domestique et professionnel. Nous devons beaucoup à ces militantes et à ces historiennes, sociologues, anthropologues et économistes en Europe et en Amérique du Nord. Des concepts et des idées d'abord, c'est-à-dire des mots pour décrire le monde autrement, même si c'est parfois difficile et même si le langage andro-centré reste tenace. Par exemple, quand on entend dire, encore aujourd'hui, d'une femme « qu'elle ne travaille pas » ou plus souvent qu'elle « travaille à temps partiel », on ignore toute une partie du travail des femmes.

---

<sup>11</sup> C. Bonnet, B. Garbinti, A. Solaz, « The flip side of marital specialization: the gendered effect of divorce on living standards and labor supply », *Journal of Population Economics*, n°34, 2021, p. 515–573.

<sup>12</sup> M.-C. Le Pape et C. Helfter (dir.), *Les familles monoparentales, conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La documentation française, 2023. Voir aussi la thèse en cours de B. Bouillon-Minois, *Confronter l'ordre du genre : monoparentalité et politisation ordinaire du genre*, Université Paris-Dauphine.

<sup>13</sup> Je remercie Eloi Dibon, Béatrice Bouillon et Pascal Marichalar pour leur relecture très précise de ce texte. Je tiens néanmoins à préciser que les simplifications excessives inévitables d'un tel exercice m'incombent entièrement.

Pourtant, les historiennes ont montré que « les femmes ont toujours travaillé »<sup>14</sup>, à commencer par les paysannes ou les ouvrières à domicile, dont le travail n'était pas déclaré, pas reconnu, pas comptabilisé, alors qu'il contribuait grandement à l'économie familiale, comme l'ont montré notamment Joan Scott et Louise Tilly pour la France et l'Angleterre avant, pendant et après la révolution industrielle<sup>15</sup>. Dans la même perspective, Goldin a constitué une base de données impressionnante à partir d'archives de recensements aux États-Unis pour montrer que les femmes enregistrées comme "épouses" pouvaient en fait être comptabilisées comme des "travailleuses", ce qui lui a permis de construire sa fameuse courbe en U pour décrire la participation des femmes au marché du travail professionnel entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècles<sup>16</sup>.

L'agriculture a été un des lieux de conceptualisation du travail domestique comme un travail dans les années 1970-1980. A l'époque, les agricultrices sont considérées comme des « aides familiales », c'est-à-dire, avant tout, comme des épouses d'agriculteur. Elles apportent au collectif familial de production un travail gratuit qui reste globalement invisible, non valorisé professionnellement et capté par le mari. Les femmes sont souvent réduites à un rôle de bouche-trou, de « gestionnaire des aléas » de la production agricole<sup>17</sup>. Malgré les progrès considérables réalisés en matière de reconnaissance juridique du travail des femmes en agriculture dans les années 1980 et 1990, au début des années 2000, dans le cadre de mes enquêtes sur les entreprises familiales viticoles, une viticultrice née dans les années 1950 me disait : « "cent professions" ! CENT et non SANS, voilà comment je demande à mes enfants de remplir la rubrique "profession de la mère" dans les formulaires scolaires »<sup>18</sup>.

La conceptualisation du travail domestique comme un travail a pris des formes différentes selon les pays, enchâssée dans des enjeux de stratégies politiques militantes.

A partir de 1972, une campagne internationale a été menée par des féministes marxistes autour du slogan « Wages for Housework », principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et en Italie<sup>19</sup>. En revendiquant que l'État verse un salaire en échange du travail réalisé au foyer, ces mouvements féministes posaient la question fondamentale de ce qu'est le travail, mais aussi de sa reconnaissance et de ses formes d'exploitation. Ces féministes ont proposé une théorisation du capitalisme qui n'est pas seulement l'exploitation de la classe des travailleurs par la classe des capitalistes — soit la perspective marxiste classique : en-deçà, la reproduction de la force de travail repose sur l'exploitation d'un travail reproductif (tout ce qui maintient les êtres humains en vie) réalisé principalement par les femmes au sein de l'espace domestique, travail non reconnu et non payé, situé donc tout en bas de la hiérarchie des exploitations. Elles

---

<sup>14</sup> A. Kessler-Harris, *Women Have Always Worked: A Historical Review*, New York, The Feminist Press, 1981 ; S. Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002 ; F. Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La découverte, 2000.

<sup>15</sup> J. W. Scott et L. A. Tilly, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, éditions Rivages, 1987 (1<sup>ère</sup> éd. 1978).

<sup>16</sup> C. Goldin, *Understanding the Gender Gap*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

<sup>17</sup> A. Barthez, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982 ; C. Delphy, « Agriculture et travail domestique : la réponse de la bergère à Engels » in *Nouvelles questions féministes*, n°5, 1983, p. 3-18 ; R.-M. Lagrave (dir.), *Celles de la terre. Agricultrices : l'invention politique d'un métier*, Paris, éditions de l'EHESS, 1987.

<sup>18</sup> C. Bessière, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raison d'agir, 2010.

<sup>19</sup> L. Toupin, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014 ; M. Simonet, « "Wages for". Une approche féministe du salaire comme puissance subversive », *Salariat, revue de sciences sociales*, n°1, 2022 ; Voir aussi les textes des protagonistes de l'époque, notamment, S. Federici, *Wages Against Housework*, Bristol, Falling Wall Press, 1975 ; M.-R. Dalla Costa et S. James, *The Power of Women and the Subversion of Community*, Bristol, Falling Wall Press, 1972 ; L. Fortunati, *L'Arcane de la reproduction. Femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital*, Paris, Éditions Entremonde, 2022 (paru en italien en 1981).

ont ainsi montré que l'accumulation capitaliste repose non seulement sur le travail productif, mais aussi sur le travail reproductif. En chiffrant le prix du travail domestique, elles ont cherché à le rendre visible et à démontrer qu'il avait une valeur économique. Comme le souligne Silvia Federici, une philosophe et actrice de ce mouvement aux États-Unis : « wages for housework » c'est aussi « wages against housework »<sup>20</sup> : le salaire contre le travail ménager devait donner du pouvoir aux femmes, en les rendant moins dépendantes du marché du travail salarié et de leur mari, en leur permettant de financer des lieux collectifs féministes, comme des crèches, où serait collectivisé le travail reproductif.

Ce mouvement a conduit à d'intenses débats, y compris au sein des mouvements féministes. Aux États-Unis, notamment, les féministes noires ont souvent relativisé l'idée de rémunérer le travail domestique comme une stratégie politique. Pour Angela Davis, le travail domestique, en particulier durant l'esclavage, représentait une forme de résistance et d'autonomie pour les femmes noires, leur permettant de se réapproprier un espace de pouvoir au sein de leur communauté<sup>21</sup>. Dans cette perspective, la question de la rémunération du travail domestique en soulève une autre : dans quelle mesure le travail reproductif exercé par les femmes racisées pour leurs proches au sein de leur foyer ne comporte-t-il pas une part d'émancipation plus grande que l'exercice d'emplois salariés qui consistent souvent pour elles à réaliser le travail reproductif en lieu et place de femmes blanches ?<sup>22</sup> Tandis que bell hooks s'interroge sur le fait que la rémunération du travail domestique ne garantit pas qu'il soit socialement revalorisé comme en atteste le mépris et les bas salaires des femmes employées dans le secteur de l'entretien<sup>23</sup>, Patricia Hill Collins regrette que l'exploitation du travail non rémunéré des femmes noires par leurs proches et la société soit trop souvent négligée dans les études sur les familles noires, soulignant que ce travail demeure une forme d'oppression, même lorsqu'il est effectué au sein du foyer<sup>24</sup>.

En France, la principale résistance réside dans l'idée qu'un salaire pour ou contre un travail ménager enfermerait les femmes dans le travail domestique<sup>25</sup>. Ce n'est sans doute pas étranger aux expérimentations de Vichy en 1941 en la matière, notamment la mise en place d'une allocation de salaire unique destinée aux mères de familles nombreuses qui les empêche d'investir le marché du travail salarié et de bénéficier d'un travail professionnel rémunéré<sup>26</sup>. Cette critique est portée par les féministes matérialistes, notamment les sociologues et militantes Christine Delphy, Colette Guillaumin, Nicole Claude-Mathieu, la philosophe Monique Wittig, l'anthropologue italienne Paola Tabet. Elles affirment à la suite de Delphy que le travail domestique est un travail gratuit, au fondement de l'exploitation patriarcale, l'oppression commune (qui touche toutes les femmes), spécifique (subie seulement par elles) et donc principale<sup>27</sup>. Souligner que le patriarcat est l'ennemi principal est une réaction politique aux groupes marxistes qu'elles fréquentaient à l'époque et qui considéraient que la lutte contre le capitalisme primait. Les féministes matérialistes françaises ont pris fermement position

---

<sup>20</sup> S. Federici, *ibid.*

<sup>21</sup> A. Davis, *Femmes, race et classe*, Paris, Éditions Zulma, 2022 [1981], p. 25.

<sup>22</sup> La dimension d'émancipation du travail domestique est également présente chez les éco-féministes qui mettent l'accent sur le travail de subsistance. Voir G. Pruvost, « Penser l'écoféminisme. Féminisme de la subsistance et écoféminisme vernaculaire », *Travail, Genre et Société*, n°42, 2019, p. 29-47.

<sup>23</sup> bell hooks, *De la marge au centre, théorie féministe*, Paris, éditions Cambourakis, 2017 [1984], p.204.

<sup>24</sup> P.-H. Collins, *La pensée féministe noire*, Paris, Payot, 2021 [1990].

<sup>25</sup> Cette critique a été également formulée par C. Lopate, « Women and Pay for Housework », *Liberation*, vol. 18, n° 8, 1974. Pour un aperçu contemporain, voir la controverse « Rémunérer le travail domestique : une stratégie féministe ? », coordonnée par F. Gallot et M. Simonet dans *Travail, Genre et Sociétés*, n°46, 2021, p.173-206.

<sup>26</sup> F. Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996.

<sup>27</sup> C. Delphy, « L'ennemi principal » [1970], repris dans *L'Ennemi principal : Économie politique du patriarcat*, tome I, Paris, Syllepse, 1998.

contre la rémunération du travail domestique et sont devenues de ferventes promotrices de l'égalité salariale, même si elles ont questionné par la suite les effets inégalitaires sur les femmes de cette émancipation par le travail salarié, selon les classes sociales, l'origine ethnique ou encore les parcours migratoires.

Ces débats militants ont eu une résonance très importante dans les sciences sociales et ce qu'on appelle aujourd'hui les études sur le genre. De cette génération de chercheuses et militantes, nous avons hérité des concepts et des méthodes de recherche pour questionner les inégalités économiques femmes-hommes.

La sociologue britannique Ann Oakley a longuement interviewé des femmes au foyer à Londres dans les années 1970 au sujet de leurs tâches ménagères, lui permettant de produire une description du travail qui présente des traits communs avec le travail en usine, notamment la répétition, la pénibilité physique, l'émiettement des tâches<sup>28</sup>. En France, Danielle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas et Françoise Sonthonnax ont montré, également à partir d'entretiens approfondis, que si les hommes effectuent des tâches bien définies et valorisées, bien délimitées dans le temps et dans l'espace (bricolage, réparation), les femmes prennent en charge une multitude de travaux, entrecoupés, dispersés dans le temps et dans l'espace et souvent dénués de sens, car s'intégrant dans une cohérence qui échappe à leur contrôle<sup>29</sup>. Ces travaux décrivent déjà très précisément la « charge mentale », c'est-à-dire le fait que le travail domestique n'est pas composé de tâches isolables dans le temps et dans l'espace, mais consiste plutôt en une disponibilité permanente et des tâches superposées qui empiètent sur les autres temps (professionnel ou de repos) : il faut non seulement accomplir la tâche, mais penser à la faire, quand et comment la faire<sup>30</sup>.

Ces enquêtes par entretiens sur le travail domestique ont constitué le support pour la mise en place d'enquêtes quantitatives de grande ampleur dites *time-use surveys* – en France, l'enquête *Emploi du temps* de l'INSEE – qui permettent aujourd'hui des comparaisons internationales de grande ampleur et inscrites dans la durée<sup>31</sup>.

Comme l'a souligné rétrospectivement Annie Fouquet, économiste et statisticienne, administratrice de l'INSEE et co-auteurice d'un article pionnier en 1981 dans la revue *Économie et Statistique*, intitulé « Peut-on mesurer le travail domestique ? », 7 à 8 années ont séparé les pamphlets militants du *Torchon brûle* sur le travail domestique des premières études de l'INSEE sur la quantification de la valeur du travail domestique. La connexion entre mouvements sociaux et institutions de recherche est particulièrement remarquable<sup>32</sup>. Dans les sociétés salariales, une grande partie de la richesse que les femmes produisent dans la famille n'est pas déclarée, pas enregistrée ni comptabilisée par les institutions étatiques, que ce soit l'administration fiscale, la comptabilité nationale ou l'État social ; elle n'est pas prise en compte par les économistes qui se concentrent uniquement sur les biens et services monétarisés qui transitent par des marchés. Dans les années 1980, les économistes féministes se mettent donc à

---

<sup>28</sup> A. Oakley, *The Sociology of Housework*, Oxford, Basil Blackwell, 1985 [1974].

<sup>29</sup> D. Chabaud-Rychter, D. Fougeyrollas-Schewebel et F. Sonthonnax, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985.

<sup>30</sup> Le concept provient d'un article de M. Haicault, « La gestion ordinaire de la vie à deux », *Sociologie du travail*, n°3, 1984, p. 268-277. Le terme de charge mentale a été popularisé par la BD en ligne de Emma, *Fallait demander*, reprise dans *Un autre regard 2*, Paris, Massot Editions, 2017.

<sup>31</sup> A. Pailhé, A. Solaz, M. Stanfors, « The great convergence ? Gender and unpaid work in Europe and in the United States », *Population and Development Review*, 47, n°1, 2021, p. 181-217.

<sup>32</sup> A. Fouquet, « Pourquoi valoriser le travail domestique ? ». *Cambouis, La revue des sciences sociales aux mains sales*, 2021. <https://doi.org/10.52983/crev.vi0.33>. L'article pionnier en France est : A. Chadeau et A. Fouquet, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et Statistique*, n° 136, 1981, p. 29-42.

compter<sup>33</sup>. Mais comment compter ? Faut-il évaluer le travail domestique à son *coût de remplacement* — combien cela coûterait de faire appel à une société de ménage ou à un traiteur — ou bien à son *coût d'opportunité* — combien serait payée la personne si elle exerçait une activité professionnelle rémunérée ? Une nouvelle série de questions épineuses s'ouvre : est-ce qu'une heure de travail ménager d'une cadre vaut la même chose qu'une heure d'une ouvrière ? Et quid d'une heure de soutien scolaire ? Ce débat technique est né dans le sillage des mouvements féministes des années 1970, mais il irrigue la pensée des sciences sociales jusqu'à aujourd'hui pour penser des questions fondamentales : qu'est-ce que le travail ? Qu'est-ce que la valeur ? Qu'est-ce que le Produit Intérieur Brut ? Peut-on proposer d'autres indicateurs macro-économiques ?<sup>34</sup>

## 1990-2010 : Éclipse des travaux féministes sur l'économie domestique

Après l'extraordinaire richesse des travaux des sciences sociales sur l'économie domestique dans les années 1970-1980, qui étaient connectés de façon évidente aux mouvements féministes, il faut maintenant comprendre leur éclipse dans les années 1990-2010. Elle procède d'un double mouvement : une délégitimation scientifique des chercheuses en études féministes au nom de leur militantisme ; mais aussi une relégation de ces thématiques dans les sphères académique, politique et militante.

Rose-Marie Lagrave, directrice d'étude à l'EHESS spécialiste des agricultrices en France et militante féministe dans les années 1970, a retracé dans un article publié en 1990 cette période d'institutionnalisation inachevée des études féministes dans l'enseignement supérieur et la recherche en France<sup>35</sup>. Les chercheuses citées précédemment ont davantage fait carrière au CNRS, à l'époque une voie moins prestigieuse que l'Université pour les sciences sociales. Ces chercheuses ont aussi souvent été considérées comme marginales dans leurs disciplines respectives et disqualifiées parce que militantes. Jusqu'aux années 2010, les études féministes ont peine à être enseignées et à s'institutionnaliser en France, avec un temps de retard important par rapport aux États-Unis. Dans ma génération — celle qui s'est formée aux études sur le genre des deux côtés de l'Atlantique au tournant des années 2000 — nous étions émerveillées et étonnées de découvrir Simone de Beauvoir sur les campus américains, alors que nous ne l'avions jamais lue en France.

Paradoxalement, le livre qui résume ce moment est *La domination masculine* de Pierre Bourdieu<sup>36</sup>. Que Bourdieu, le plus célèbre sociologue français, professeur au Collège de France, au faîte de sa carrière, consacre un ouvrage à cette question en 1998, fut en soi un événement. Si le livre a rencontré un succès médiatique, sa réception a été très critique de la part des spécialistes des études féministes<sup>37</sup>. Bourdieu fait l'impasse sur le féminisme matérialiste, sa critique du travail domestique non rémunéré et plus généralement de l'exploitation du travail des femmes par les hommes. Le « Post-scriptum sur la domination et l'amour », dans lequel le

<sup>33</sup> A. Chadeau et A. Fouquet, *ibid.* ; M. Waring, *If Women Counted: a New Feminist Economics*, San Francisco, Harper & Row, 1988.

<sup>34</sup> F. Jany-Catrice et D. Méda, « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés*, n°26, 2011, p. 147-171.

<sup>35</sup> R. Lagrave, « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ? » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83, 1990, p.27-39.

<sup>36</sup> P. Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

<sup>37</sup> Voir notamment, N.-C. Mathieu « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine ». *Les Temps modernes*, n° 604, 1999 ; les réactions de M. Perrot et B. Kraus dans la section Controverses « Autour du livre de Pierre Bourdieu *La domination masculine* », *Travail, genre et sociétés*, n°1, 1999 ; A.-M. Devreux, É. Fassin, H. Hirata, I. Löwy, C. Marry, M. Bessin et I. Jami, « La critique féministe et *La domination masculine* », *Mouvements*, n° 24/5, 2002, p. 60-72.

sociologue disserte romantiquement sur la possibilité d'un amour vrai qui échapperait aux rapports de domination, omet les violences conjugales et les rapports de pouvoir en jeu dans les rapports sociaux les plus intimes, dont la sexualité. Ce qui a également heurté à l'époque, c'est que Bourdieu n'a pas cité les travaux des autrices centrales des études de genre telles que Michelle Perrot, Joan W. Scott, Françoise Héritier, Christine Delphy ou encore Colette Guillaumin, ou de manière si imprécise qu'il a pu attribuer un livre de Nicole-Claude Mathieu à Jeanne Favret-Saada.

De façon paternaliste, Bourdieu enjoint les études féministes à réorienter leurs recherches. Selon lui, le principe de la domination masculine ne réside pas principalement « au sein de l'unité domestique sur laquelle certain discours féministe a concentré tous ses regards, mais dans les instances telles que l'École et l'État », que les chercheuses feraient bien d'investir<sup>38</sup>. Scott, pourtant, n'avait pas attendu Bourdieu pour énoncer dès 1986 que les études sur le genre devaient questionner et renouveler tous les domaines des sciences sociales, y compris l'histoire politique, économique, militaire<sup>39</sup>... Et rétrospectivement, on sait aujourd'hui que les études féministes n'en avaient pas fini non plus avec les violences sexistes et sexuelles, y compris dans la sphère domestique.

Néanmoins, la parution de *La domination masculine* a incontestablement participé du mouvement de légitimation des études sur le genre dans l'enseignement et la recherche en France. Dans les années qui ont suivi, la production académique et éditoriale a été de plus en plus visible, la question « féminin-masculin » a été introduite à l'agrégation de sciences économiques et sociales entre 1998 et 2001 et d'intenses débats intellectuels ont accompagné la mise en œuvre de la loi sur la parité en politique ainsi que la création du Pacs. Ce tournant des années 2000 a été vécu comme le moment de formation d'une nouvelle génération de chercheuses sur le genre, qui est précisément la miennne<sup>40</sup>.

Mais entre-temps, l'intérêt des études féministes pour les inégalités économiques produites dans la famille est passé au second plan. En France, dans les années 1990-2000, les féministes matérialistes ont surtout investi le champ de la sociologie du travail et de l'éducation, à l'époque en plein essor. Leurs travaux portent essentiellement sur le travail et l'emploi des femmes, sur les différences de reconnaissance des qualifications professionnelles, sur les inégalités de carrière et de rémunération<sup>41</sup>. Une grande part de ces recherches, souvent menées de façon collective, trouvent un refuge institutionnel dans le groupement de recherche MAGE (marché du travail et genre en Europe) créé en 1995 et sont publiées dans la très dynamique revue *Travail, Genre et Sociétés* créée en 1999 autour de Margaret Maruani. Même si ces recherches ont contribué à conceptualiser le travail au-delà de la dichotomie entre sphères professionnelle et privée, les choix d'objets et de terrains de cette génération de chercheuses ont nettement privilégié le travail professionnel, marchandisé.

Une autre raison de l'essoufflement des recherches sur l'économie domestique réside dans sa captation par des intérêts capitalistes et/ou étatiques. En effet, les efforts de quantification du

---

<sup>38</sup> P. Bourdieu, *La domination masculine*, op. cit., p. 10.

<sup>39</sup> J. W. Scott, « Le genre : une catégorie utile de l'analyse historique », *Les cahiers du GRIFF*, n°37-38, 1988 [1986], p. 125-153.

<sup>40</sup> L. Béréni, « Une nouvelle génération de chercheuses sur le genre. Réflexions à partir d'une expérience située », *Contretemps*, 19 juin 2012.

<sup>41</sup> Parmi de très nombreuses publications : M. Maruani et C. Nicole, *Au labour des dames, métiers masculins, emplois féminins*, Paris, Syros, 1989 ; A.-M. Daune-Richard, « Women in "Male" Careers: The Case of Higher Technicians in France », *Training and Employment*, n°6, Paris, Céreq, 1992 ; M. Maruani (dir.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte/MAGE, 1998 ; C. Marry, *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*, Paris, Belin, Perspectives sociologiques, 2004 ; D. Kergoat, *Se battre, disent-elles...*, La Dispute, Paris, 2012.

travail gratuit ont alimenté des politiques néolibérales axées sur la création d'un gisement d'emplois de salariées à domicile. Ces emplois, souvent précaires et mal rémunérés, ont principalement bénéficié aux classes supérieures via des dispositifs fiscaux, tels que les réductions d'impôt. Contre cette marchandisation, Annie Fouquet a remis en question la monétarisation du travail domestique, vingt après ses travaux pionniers en la matière : « le temps semble venu de faire reconnaître à son tour la légitimité civique et sociale d'activités privées, de création de son cadre de vie, d'épanouissement personnel, d'engagement dans la cité, au même titre que les activités rémunérées, sans que leur gratuité monétaire les fassent retomber dans l'invisibilité ou l'intimité du choix individuel »<sup>42</sup>. Dans la même veine, Dominique Méda refuse pour un temps de parler de travail domestique, de peur de conférer aux activités familiales une valeur marchande étrangère à leur essence<sup>43</sup>.

Ce désintérêt pour l'économie domestique accompagne aussi les orientations du féminisme d'État en France. Du fait des relents conservateurs de la politique familiale menée en France depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle dans une perspective nataliste<sup>44</sup>, s'est imposée l'idée chez les féministes que l'émancipation des femmes se joue d'abord dans la sphère professionnelle, au travers d'un travail et d'un salaire à soi. Les promotrices de la cause des femmes dans les institutions se sont ainsi emparées du thème de l'égalité professionnelle et ont délaissé celui de la réduction des inégalités économiques produites dans les rapports familiaux. Les débats à l'Assemblée Nationale en 2000 au sujet de la prestation compensatoire, attestent de cette orientation. La prestation compensatoire est « destinée à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives des époux » (article 270 du Code Civil). C'est un dispositif réservé aux couples qui ont été mariés et qui jusqu'en 2000 était versé surtout sous forme de rente, jusqu'au décès de la créancière. Or, c'est au nom du féminisme et de l'émancipation des femmes par le travail salarié, et au nom du refus de l'enfermement des femmes dans le mariage, que des députées socialistes appuient la réforme du 30 juin 2000 qui consiste à promouvoir la prestation compensatoire sous forme de capital, versé une fois pour toutes au moment du divorce. Rétrospectivement, par la réduction drastique des montants et des bénéficiaires, cela apparaît comme un affaiblissement du dispositif clé du code civil pour réduire les inégalités économiques femmes-hommes, nées dans les rapports conjugaux et parentaux<sup>45</sup>.

Dans les sphères militantes et intellectuelles radicales, on assiste à la même période à une diversification des luttes féministes, au bénéfice de la promotion de modèles familiaux alternatifs et de la question des droits des personnes LGBTQI+. Les mouvements féministes et homosexuels qui avaient connu des moments difficiles et s'étaient éloignés dans les années 1980, reprennent leur essor et se rapprochent à nouveau dans les années 1990 et 2000<sup>46</sup>. Les objets d'études et de lutte se diversifient pour intégrer l'analyse du poids de la sexualité

---

<sup>42</sup> A. Fouquet, « Le travail domestique : du travail invisible au "gisement" d'emplois » in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. La Découverte/MAGE, 2003, p. 123.

<sup>43</sup> D. Méda, *Le travail*, Paris, PUF, 2015.

<sup>44</sup> R. Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, 2003.

<sup>45</sup> C. Bessière et S. Gollac, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2022 [2020], p. 193 et suivantes. Cette orientation du féminisme d'État est toutefois spécifiquement française, comme en atteste la comparaison avec le Québec, où ces sujets sont au cœur des revendications féministes des années 1990-2000. A. Revillard, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec*, Grenoble, PUG, 2016 ; É. Biland-Curinier, *Gouverner la vie privée. L'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS Éditions, 2019.

<sup>46</sup> S. Chauvin, « Les aventures d'une "alliance objective", quelques moments de la relation entre mouvements homosexuels et mouvements féministes au XXème siècle », *L'homme et la société*, n°158, 2005, p.111-133 ; Voir également la thèse en cours de M. Guellier, « *Le sexisme est partout, nous aussi !* » *Mobilisations féministes et carrières militantes depuis les années 2000*, Université Paris-Dauphine.

hétéronormée et du rapport au corps dans la construction du genre, et pour plaider pour une meilleure reconnaissance juridique des couples de même sexe (Pacs, mariage pour tous) ou des liens de filiation dans les familles homoparentales.

## Années 2020 : renouveau d'une approche féministe des inégalités économiques familiales

Suite à l'affaire Weinstein à l'automne 2017 et à l'émergence du « moment #MeToo » dont il appartiendra aux historien·nes de faire l'histoire des rythmes et modalités nationales différentes<sup>47</sup>, les champs militant et académique ont accordé une place centrale aux violences de genre dans tous les domaines d'existence, renouvelant un intérêt pour les rapports de domination entre hommes et femmes qui traversent les mondes du travail, les mondes associatifs et militants, culturels, mais aussi les rapports familiaux<sup>48</sup>. Tandis qu'en 2013, le livre magistral de l'anthropologue Dorothee Dussy, *Le berceau des dominations* était passé sous les radars médiatiques, sa réédition en 2021 alimente un débat bien plus large que les seuls cercles de spécialistes sur la question de l'inceste, son ampleur et sa perpétuation dans le silence des rapports familiaux<sup>49</sup>.

En 2008, lorsqu'avec une équipe de jeunes chercheuses et chercheurs, nous débutons nos travaux sur le traitement judiciaire des séparations conjugales, ce sont alors plutôt des groupes masculinistes qui politisent le moment des séparations conjugales, avec des modes d'action spectaculaires — on se souvient notamment des pères qui se suspendent en haut de grues — et un discours sexiste sur la justice familiale : « une justice de femmes, rendue par des femmes, en faveur des femmes ». « Les femmes jugent avec leurs tripes (...) L'hyper-féminisation des professions de la magistrature pose un vrai problème ! Les femmes comprennent les femmes (...) Un juge devrait être asexué, car il décide de la vie des personnes » déclarait le président de l'association SOS Papa en 2012<sup>50</sup>.

Dans le livre du Collectif Onze, *Au tribunal des couples*, nous avons alors montré que si la résidence des enfants après une séparation conjugale est aussi peu fixée chez le père, et beaucoup plus systématiquement chez la mère, c'est parce que les pères dans leur grande majorité ne la demandent pas, contrairement aux mères pour qui il est impensable de ne pas la demander. Nos données ont aussi permis de réfuter l'idée reçue selon laquelle les pères perdraient économiquement au moment des séparations conjugales, en montrant qu'au contraire l'appauvrissement était nettement plus important du côté des mères<sup>51</sup>. Dans un premier temps, ces travaux ont intéressé principalement les professionnel·les de la justice, notamment les juges aux affaires familiales et les avocat·es en droit de la famille, mais assez peu les féministes.

---

<sup>47</sup> Pour une première analyse, voir B. Pavard, F. Rochefort, M. Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Paris, La découverte, p. 453 et suivantes.

<sup>48</sup> S. Jouanneau, *Les femmes et les enfants d'abord ? Enquête sur l'ordonnance de protection*, Paris, CNRS Éditions, 2024 ; C. Taraud (dir.), *Féminicides. Une histoire mondiale*, Paris, La découverte, 2022 ; P. Delage, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

<sup>49</sup> D. Dussy, *Le berceau des dominations*, Paris, Pocket, 2021 [2013].

<sup>50</sup> Extrait d'un article *du Point*, paru le 31 août 2012, « Justice : entre femmes juges et prévenues, existe-t-il une solidarité féminine ? » ; sur la mobilisation des groupes de pères, voir A.-M. Devreux, « “Le droit c'est moi”. Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 28, 2009, p. 36-51 ; A. Fillod-Chabaud, *Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés*, Lyon, ENS Éditions, 2022 ; E. Lepout, *Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2022.

<sup>51</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples, Enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013.

Quelques années plus tard, en 2020, la publication de notre livre avec Sibylle Gollac *Le genre du capital* a non seulement suscité l'intérêt des médias généralistes, mais surtout donné lieu à la production secondaire de nombreux podcasts, livres et articles de revues. Dans notre livre, nous montrions que malgré un droit formellement égalitaire en France, les femmes n'héritent pas de la même chose que les hommes, et notamment pas autant des actifs professionnels, immobiliers, fonciers et financiers, soient les biens structurants des successions, ceux qui sont économiquement et symboliquement les plus importants. Autrement dit, tandis que les fils reçoivent le capital, les filles reçoivent des compensations financières qui sont souvent sous-évaluées. Nous avons montré aussi que l'intervention des professionnel·les du droit — notamment les notaires, les avocat·es et juges aux affaires familiales — entérinent et légitiment ces inégalités nées dans les rapports familiaux en mettant en œuvre une manière de compter qui est défavorable, de fait, aux femmes. Nous avons montré enfin que les outils du droit — comme les prestations compensatoires au moment des divorces — sont très affaiblis par les usages du droit qui en sont faits dans les tribunaux et ne permettent pas de compenser ces inégalités nées dans la conjugalité et rendues visibles au moment des séparations conjugales.

Nous travaillions sur ces questions depuis des années, voire des décennies sans susciter le moindre écho en dehors des cercles académiques spécialisés. Cette rencontre avec un public dit « féministe » est probablement lié à la forme du livre qui se voulait accessible ou encore au moment de sa sortie juste avant le premier confinement de la pandémie de Covid-19, moment où la lecture était une des dernières activités culturelles encore possible et où l'on a redécouvert le travail des femmes comme un travail essentiel.

Pour notre part, nous n'étions pas des militantes féministes et nous avons suivi un cheminement strictement scientifique pour écrire ce livre. En deux mots, nous ferraillions avec la sociologie de la famille *mainstream*, incarnée en France par François de Singly, au Royaume Uni par Anthony Giddens, et en Allemagne par Ulrick Beck, et ce que nous avons appelé leur « grand récit de la famille moderne relationnelle », centré sur les liens davantage que les biens<sup>52</sup>. Cette sociologie de la famille qui ignorait les classes sociales nous paraissait incapable de penser le retour de l'héritage et la forte croissance des inégalités économiques dans la période contemporaine. En nous appuyant sur Bourdieu (le premier Bourdieu de l'anthropologie de la Kabylie et du Béarn et non celui de *La domination masculine*), nous voulions repenser la famille comme une instance de reproduction sociale et de reproduction des inégalités économiques tant entre les classes sociales qu'entre les femmes et les hommes<sup>53</sup>. Nous nous appuyions aussi sur tout cet héritage des études féministes des années 1970-80 pour penser la famille comme un lieu de production de richesses et sur les apports de la sociologie économique des rapports non marchands portée par Florence Weber en France ou Viviana Zelizer aux États-Unis pour penser la famille comme une instance de circulation et d'évaluation des richesses<sup>54</sup>.

Plutôt que de penser les inégalités économiques femmes-hommes en termes de revenus ou de temps de travail — ce qui avait été fait largement dans les cinquante années précédentes — nous avons contribué à les penser aussi en terme d'inégalités de patrimoine (*gender wealth*

---

<sup>52</sup> C. Bessière et S. Gollac, *ibid.*, p. 26-30. Les livres que nous discutons notamment sont : F. de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 2014 ; A. Giddens, *La Transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Rodez, Éditions du Rouergue, 2004 [1992] ; U. Beck et É. Beck-Gernsheim, *The Normal Chaos of Love*, Cambridge, Polity Press, 1995 [1990].

<sup>53</sup> P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois Études d'ethnologie kabyle »*, Genève, Librairie Droz, 1972 ; P. Bourdieu, *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980 ; P. Bourdieu, *Le Bal des célibataires*, Paris, Points Seuil, 2002.

<sup>54</sup> J. Ténédo et F. Weber, *L'Économie domestique. Entretien avec Florence Weber. Ethnographie du quotidien*, La Courneuve, Aux Lieux d'être, 2006 ; C. Dufy et F. Weber, *L'Ethnographie économique*, Paris, La Découverte, 2007. V. Zelizer, *The Purchase of Intimacy*, Princeton, Princeton University Press, 2005 ; V. Zelizer, entretien avec F. Weber, « L'argent social », *Genèses*, n° 65, 2006, p. 126-137.

*gap*), c'est-à-dire en écart de stocks d'actifs possédés par les femmes et les hommes. Or, non seulement les inégalités de patrimoine entre femmes et hommes sont quantitativement tout à fait importantes — en moyenne, en Europe, les femmes détiennent un quart de patrimoine en moins que les hommes<sup>55</sup> — mais c'est surtout la perspective dynamique qui change du tout au tout : cette inégalité s'accroît depuis les années 1990, dans certains pays où l'on parvient à la mesurer, notamment en France ou aux États-Unis<sup>56</sup>. Alors que l'approche par les salaires ou par le temps de travail, donne l'impression d'une égalité économique femmes-hommes « déjà là », ou « presque déjà là », que ce n'est qu'une question de temps et de patience, les écarts de patrimoine entre les femmes et les hommes n'affichent aucun signe d'amoindrissement, bien au contraire. Une piste féconde de recherche consiste à appréhender de façon longitudinale les inégalités patrimoniales qui se manifestent tout au long du cycle de vie des femmes et des hommes : quels sont les effets différenciés pour les unes et les autres, de la réception d'une donation anticipée plutôt qu'un héritage ? quels sont les effets d'une séparation conjugale ? du veuvage ?, etc.<sup>57</sup>

Cette approche des inégalités économiques femmes-hommes par les patrimoines est en plein essor aujourd'hui, même si elle rencontre de sérieux obstacles. Le ménage, unité de base de la statistique publique et notamment des enquêtes déclaratives sur les patrimoines, ou le foyer fiscal, unité de base de l'administration fiscale, font toujours écran pour documenter qui détient quoi à l'intérieur des couples et des familles. Mais ce n'est pas tout : l'approche par les patrimoines pose aussi d'importants problèmes de comparaisons internationales, parce que la définition même de ce qu'est le patrimoine varie d'un pays à l'autre, en fonction des catégories juridiques locales, notamment selon les contrats de mariage ou les régimes de propriété (par exemple, le démembrement de propriété ou encore le trust n'existent pas dans tous les pays du monde). Il y a donc encore beaucoup à faire pour mieux documenter et mesurer le *gender wealth gap* dans une perspective comparative internationale<sup>58</sup>.

\*

Au-delà de la mesure du *gender wealth gap*, les pistes de recherche ouvertes sont aujourd'hui très nombreuses sur cette questions des inégalités économiques à l'intérieur des familles et entre les familles, au carrefour de nombreuses disciplines des sciences sociales, du droit à la science économique, en passant par la sociologie, l'anthropologie ou la science politique.

Quels sont les mécanismes du droit civil ou fiscal qui favorisent l'égalité économique entre les femmes et les hommes ou qui, au contraire, la desservent dans différents pays ? Plusieurs institutions doivent être étudiées : les régimes matrimoniaux et contrats pré-nuptiaux, les systèmes de retraite, les systèmes socio-fiscaux<sup>59</sup>, le droit des successions et des séparations<sup>60</sup>, mais aussi les politiques d'accession à la propriété immobilière, l'industrie du crédit et sa

---

<sup>55</sup> M. Kukk, J. Meriküll, T. Rõõm, « The gender wealth gap in Europe: Application of machine learning to predict individual-level wealth », *Review of Income and Wealth*, 69, 2, 2023, p. 289-317.

<sup>56</sup> N. Frémeaux et M. Leturcq, « Inequalities and the individualization of wealth », *Journal of Public Economics*, 184, 2020, p. 104145; A. W. Lee, « The gender wealth gap in the United States: Trends and explanations », *Social Science Research*, 2022, p. 102745.

<sup>57</sup> C'est précisément l'objet du programme de recherche WIDE (Wealth Inequality and Demographic Events, 2022-2026), coordonnée par Marion Leturcq à l'INED.

<sup>58</sup> C. Bessière et M. Pugliese, « Le patrimoine : une affaire de famille », *Enfances, familles et générations*, n°46, 2024, p. 4-24 ; C. Bessière et M. Pugliese, « Gender and wealth accumulation, an intersectional and international perspective », *Socio-Economic Review*, 2025, à paraître.

<sup>59</sup> C. Carbonnier et B. Palier, *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord. Investissement social et économie de la qualité*, Paris, PUF, 2022.

<sup>60</sup> Voir la thèse en cours de E. Dibon sur les arrangements économiques post-conjugaux, Université Paris-Dauphine.

régulation, ainsi que les politiques nationales et transnationales pour lutter contre l'évasion fiscale.

Il faut aussi davantage étudier les familles transnationales et leur rapport à l'accumulation patrimoniale tant dans le pays de départ que d'arrivée et qui mettent en jeu des droits nationaux parfois très différents<sup>61</sup>.

Dans la lignée des travaux de Monique Wittig, plusieurs études ont souligné le rôle central de l'hétérosexualité dans la construction des structures économiques et politiques<sup>62</sup>, mais ce champ mérite encore d'être approfondi. Alors que la théorie queer est souvent perçue comme distincte des enjeux économiques et matériels, Judith Butler met en évidence au contraire l'exclusion historique des personnes LGBTQI+ des définitions légales de la famille – limitant leurs droits à hériter ou à prendre des décisions médicales pour leurs partenaires – ainsi que l'exploitation économique liée à la gestion du SIDA par les industries pharmaceutiques, où les gays forment une classe particulièrement vulnérable<sup>63</sup>. Qu'il s'agisse des discriminations salariales subies par les couples de même sexe, des effets matériels du mariage pour tous ou de l'organisation financière des couples de même sexe ou des familles homoparentales, ces analyses montrent que la sexualité est inextricablement liée aux dynamiques économiques<sup>64</sup>. Les stratégies familiales de reproduction genrées gagnent aussi à être étudiées davantage en intégrant les personnes qui vivent en couple de même sexe, et les parcours de transition des personnes trans.

Enfin, il faudrait multiplier dans tous les milieux sociaux — des plus riches aux plus pauvres — et à tous les âges de la vie, des études sur l'accumulation genrée du patrimoine et des dettes. De nombreux travaux sont en cours : sur la socialisation des enfants à l'argent<sup>65</sup>, sur les investissements parentaux en temps et en argent<sup>66</sup>, sur les stratégies familiales de financement des études supérieures<sup>67</sup> ou encore le financement du grand âge<sup>68</sup>...

Pour tous ces chantiers, on ne pourra pas faire sans les études féministes. Pour conclure, je citerai mes collègues auteur·ices du manuel de référence en langue française *Introduction aux études sur le genre* : « comme tous les savoirs critiques qui s'attachent à décrire des rapports de pouvoir, les études sur le genre en sciences sociales proposent une vision de l'objectivité scientifique fondée non pas sur une feinte neutralité, mais sur un travail réflexif de prise en compte de la position sociale et politique de la chercheuse, en même temps que sur la mise en œuvre de critères d'objectivation (explicitation des hypothèses et des méthodes, critique des sources, cohérence de la démonstration...) »<sup>69</sup>. La recherche scientifique se construit sur le terreau de la dénaturalisation de l'ordre social permise par les mouvements féministes.

---

<sup>61</sup> Voir la thèse en cours de M. Mouakher sur les successions transnationales dans les élites tunisiennes, Université Paris-Dauphine.

<sup>62</sup> M. Wittig, *La pensée straight*, éditions Amsterdam, Paris, 2018 [1992]

<sup>63</sup> J. Butler, « Simplement culturel ? », in A. Bidet-Mordrel (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010, p. 179.

<sup>64</sup> V. Descoutures, *Les mères lesbiennes* Paris, PUF, 2010 ; N. Chetcuti, *Se dire lesbienne : Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2021 [2010] ; J. Courduries, *Être en couple (gay). Conjugalité et homosexualité masculine en France*, Lyon, PUL, 2011 ; M. Gross et J. Courduries, « La construction conjugale dans les familles homoparentales. Une organisation financière communautaire ou indépendante ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, 120(1), 2015, p. 45-60.

<sup>65</sup> Voir la thèse en cours de M. Clerc sur la socialisation à l'argent des enfants, Université Paris-Dauphine.

<sup>66</sup> A. Jannot, *(S')investir pour ses enfants. Une sociologie des emplois du temps et des budgets parentaux*, thèse pour le doctorat de sociologie, INED-Paris 8, 2024.

<sup>67</sup> Voir la thèse en cours de C. Bellanger sur les stratégies familiales du crédit étudiant, menée à Sciences Po.

<sup>68</sup> Voir les travaux en cours de M. Pugliese au Canada et J. Landour en France.

<sup>69</sup> L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait et A. Revillard, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2020, p. 18.